



Ces niveaux de garanties sont responsables : vos garanties et niveaux de remboursements seront automatiquement adaptés en fonction des évolutions législatives et réglementaires régissant les «contrats responsables».

Aucun questionnaire médical

		ECO+	BUDGET	MEDIUM	CONFORT	PRESTIGE	
HOSPITALISATION*	Frais de séjour	■ en établissement conventionné	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
		■ en établissement non-conventionné	100%	135%	150%	200%	200%
	Honoraires, chirurgie, anesthésie	■ médecin ayant adhéré au DPTAM ⁽¹⁾	100%	155%	170%	220%	300%
		■ médecin n'ayant pas adhéré au DPTAM ⁽¹⁾	100%	135%	150%	200%	200%
	Forfait journalier hospitalier		Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
	Chambre particulière ⁽²⁾	■ en établissement conventionné	40 € / Jour	50 € / Jour	60 € / Jour	70 € / Jour	90 € / Jour
		■ en établissement non-conventionné	-	35 € / Jour	35 € / Jour	35 € / Jour	35 € / Jour
	Lit accompagnant adulte (15 jours max par an)		20 € / Jour	20 € / Jour	20 € / Jour	20 € / Jour	20 € / Jour
Hospitalisation à domicile		100%	135%	150%	200%	300%	
Transport - Ambulance acceptés par le RO		100%	125%	150%	150%	200%	



Équipement 100% santé** : sans reste à charge (Verres et monture de classe A)		Remboursement intégral				
Forfait monture de classe B		30 €	40 €	50 €	60 €	80 €
Équipement à tarifs Libres (monture limitée à 100 €) :						
■ Équipement 2 verres simples a)		100 €	200 €	255 €	310 €	390 €
■ Équipement mixte : 1 verre simple, 1 verre complexe ou très complexe» b)		125 €	200 €	255 €	310 €	390 €
■ Équipement 2 verres complexes ou très complexes c)		200 €	240 €	290 €	350 €	455 €
Lentilles remboursées ou non par le RO		100 €	200 €	255 €	310 €	390 €
Chirurgie réfractive		100 €	200 €	255 €	310 €	390 €

Vous recherchez un ophtalmologue ou un opticien ? Géolocalisez les partenaires Santéclair depuis votre espace adhérent www.ffa.eu et profitez de tarifs négociés pour vous : jusqu'à 40% chez 3 050 opticiens, moins 30% dans 45 centres de chirurgie réfractive...



Soins et prothèses 100% santé** : - sans reste à charge		Remboursement intégral				
Soins et consultations - Inlays-Onlays et Paradontologie remboursés par le RO		100%	125%	150%	225%	300%
Actes prothétiques, Inlay Core, Onlay Core remboursés par le RO		100%	125%	150%	225%	300%***
BONUS FIDÉLITÉ → à compter de la 2 ^{ème} année d'adhésion : + 25%		-	150%	175%	250%	325%
BONUS FIDÉLITÉ → à compter de la 3 ^{ème} année d'adhésion : + 50%		-	175%	200%	275%	350%
Orthodontie remboursée		100%	125%	150%	225%	300%
BONUS FIDÉLITÉ → à compter de la 2 ^{ème} année d'adhésion : + 25%		-	150%	175%	250%	325%
BONUS FIDÉLITÉ → à compter de la 3 ^{ème} année d'adhésion : + 50%		-	175%	200%	275%	350%
Frais non-remboursés par le RO						
■ Prothèses, implantologie, parodontie		65 €	115 €	130 €	200 €	250 €
Plafond de remboursement	1 ^{ère} année				750 €	1 000 €
	2 ^{ème} année	Sans plafond	Sans plafond	Sans plafond	1 200 €	1 500 €
	années suivantes				2 000 €	2 500 €



AIDES AUDITIVES

	ECO+	BUDGET	MEDIUM	CONFORT	PRESTIGE
Équipement 100% santé** - Sans reste à charge - Classe 1	Remboursement intégral				
Équipement à tarifs libres - Classe 2 (Forfait par oreille et par bénéficiaire tous les 4 ans)	100%	100% + 100 €	100% + 100 €	100% + 200 €	100% + 260 €

Vous souhaitez consulter un audioprothésiste sélectionné sur des critères de qualité ? Découvrez les partenaires Santéclair sur votre espace adhérent ffa.eu et les nombreux avantages qui vous sont réservés : moins 35% sur les aides auditives, 20% de remise sur les piles, 10% sur les produits d'entretien et accessoires; facilité de paiement...

SOINS COURANTS

Honoraires médicaux	■ Consultations et visites DPTAM ⁽¹⁾	100%	145%	170%	195%	220%
	■ Consultations et visites NON DPTAM ⁽¹⁾	100%	125%	150%	175%	200%
Analyses et examens de laboratoire		100%	125%	150%	150%	200%
Honoraires paramédicaux	■ Petite chirurgie, actes techniques médicaux, radiologie DPTAM ⁽¹⁾	100%	145%	170%	170%	220%
	■ Petite chirurgie, actes techniques médicaux, radiologie NON DPTAM ⁽¹⁾	100%	125%	150%	150%	200%
	■ Auxiliaires médicaux	100%	125%	150%	150%	200%
Matériel médical : Appareillages ou toutes prothèses (hors auditif et dentaire) remboursés par le RO		100%	125%	150%	150%	200%
Prothèse capillaire (forfait annuel)		-	50 €	50 €	100 €	100 €
Médecine douce : Ostéopathe - Chiropracteur - Pédicure - Podologue Diététicien - Homéopathe - Acupuncteur - Sophrologue Sexologue - Ethiope		-	100 € (25 € / visites)	100 € (25 € / visites)	100 € (25 € / visites)	100 € (25 € / visites)
Médicaments, Vaccins, Homéopathie remboursés par le RO		100%	100%	100%	100%	100%
Vaccin non remboursé / homéopathie sur prescription médicale		20 € / an	50 € / an	50 € / an	100 € / an	100 € / an

AUTRE

Cure thermale (Soins, forfait annuel pour hébergement, transport) forfait annuel	100%	100% + 135 €	100% + 135 €	150% + 185 €	200% + 275 €
Ostéodensitométrie (non pris en charge)	30 €	35 €	40 €	40 €	45 €

SEVICES UNIQUES

Assurance annulation de voyage & perte de bagages	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Rapatriement médical à partir de 25 km	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Voyage, frais de séjour d'un membre de la famille (en cas d'hospitalisation)	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Services SANTÉCLAIR	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus

Prestations: exprimées en pourcentage des tarifs de convention et/ou base de remboursement (en secteur non conventionné) sous déduction du Régime Obligatoire dans la limite des frais réels.

(1) Le médecin s'engage à pratiquer des dépassements d'honoraires modérés dans le cadre de son adhésion aux Dispositifs de Pratique Tarifaire Maitrisée

(2) Chambre seule limitée à 90 jours par an pour les établissements de soins de suite et de réadaptation et exclue pour les établissements et unités psychiatriques, de soins de cure ou post cure ainsi qu'en ambulatoire.

(3) Remboursement d'un équipement optique (verre et monture) par période de deux ans à compter du dernier achat dont un plafond de remboursement pour la monture de 100€ (sauf pour les enfants de moins de 16 ans ou en cas de changement de correction pour les adultes: un équipement par an)

a) Correction simple (définition contrat responsable) :

- Verres unifocaux sphériques dont la sphère est [-6,00 et +6,00]
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques :
 - dont la sphère est [-6,00 et 0] et dont le cylindre ≤ +4,00
 - dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) ≤ 6,00

c) Correction très complexe (définition contrat responsable)

- Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de [-4,00 à +4,00]
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques :
 - dont la sphère est [-8,00 et 0] et dont le cylindre > +4,00 dioptries
 - dont la sphère est < -8,00 dioptries et dont le cylindre est ≥ à 0,25
 - dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) est > à 8,00

b) Correction complexe (définition contrat responsable) :

- Verres unifocaux sphériques dont la sphère est hors zone de - 6,00 à + 6,00
- Verres unifocaux sphéro-cylindriques :
 - dont la sphère est [-6,00 et 0] et dont le cylindre est > + 4,00
 - dont la sphère est < -6,00 et dont le cylindre est ≥ à 0,25
 - dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) > 6,00
- Verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est [-4,00 et + 4,00]
- Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques
 - dont la sphère est [-8,00 et 0,00] et dont le cylindre ≤ +4,00
 - dont la sphère est positive et dont la somme S (sphère + cylindre) ≤ 8,00

Limitations:

*l'hospitalisation est plafonnée à l'option Médium les 3 premiers mois

**Tels que définis réglementairement dans la limite des honoraires de facturation en dentaire et dans la limite des prix limites de vente (PLV) en optique et pour les aides auditives.

***Délai d'attente en prestige : les prothèses dentaires sont plafonnées à 225% pendant les 12 premiers mois sauf abrogation